

Organisation des stages étudiants et fonctionnaires stagiaires 2023 – 2024.

Année d'étude	Licence 3	Master 1	Master 2 alternant	
			Alternant en responsabilité (STAR)	Alternant en pratique accompagnée (SPA)
Durée du stage	4 semaines	6 semaines	12 semaines	
Périodes	1 semaine du 18 au 22 décembre 2023 3 semaines du 25 mars au 13 avril 2024	1 semaine du 6 au 10 novembre 2023 3 semaines du 4 au 22 mars 2024 2 semaines du 13 au 24 mai 2024	1/3 temps filé à l'année + AS. = 6 heures de cours + 24 heures d'AS à répartir sur l'année.	1/3 temps filé à l'année (AS possible).
Effectifs	Binôme	Binôme	Seul	Seul ou binôme
Jours en établissement	Tous les jours de chaque semaine	Tous les jours de chaque semaine	Mercredi et vendredi	Mercredi et vendredi
Modalités	Observation en classe	Observation et pratique accompagnée	Responsabilité	Observation et pratique accompagnée
Présence à l'INSPE	Semaines hors stages	Semaines hors stages	Lundi / mardi / jeudi	Lundi / mardi / jeudi
Recrutement	De droit Convention FSS	De droit Convention INSPE	Entretien de recrutement + contrat Rectorat	De droit Convention INSPE
Suivi	Tuteur établissement + référent FSS	Tuteur établissement + référent INSPE	Tuteur établissement + référent INSPE	Tuteur établissement + référent INSPE
Indemnités	/	/	760 € / mois	1250 € par stage
Indemnité tuteur	/	150 € par stagiaire	Forfait 800 €	300 € / stagiaire

	Professeurs fonctionnaires stagiaires	
Année d'étude	Mi-temps Autres que master MEEF / non conditionné à détention master / Détachements autres corps	Temps complet Master MEEF / Ex contractuels / Détachement autre discipline ou degré
Durée du stage	Année	
Périodes	7 à 8 heures en responsabilité + 3h d'animation de l'AS	17 heures d'EPS + 3 heures AS
Jours en établissement	3 jours (selon départements)	Semaine
Modalités	Responsabilité	Responsabilité
Formation	229 heures = DIU	Adaptation à l'emploi
Présence à l'INSPE	Mardi et jeudi	15 jours avec convocation EAFC
Recrutement	Concours ou détachement	
Suivi	Tuteur en établissement + référent INSPE	Tuteur en établissement
Indemnités	Rémunération	Rémunération
Indemnité tuteur	1 IMP	1 IMP